



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 novembre 2010  
Français  
Original: anglais

### Commission économique pour l'Europe

#### Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

##### Groupe de travail des Parties

##### Treizième réunion

Genève, 9-11 février 2011

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement de la Convention:  
mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011,  
y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014**

### **Vue d'ensemble sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014**

#### **Rapport du secrétariat**

##### *Résumé*

Le présent document a été établi en application de la décision I/11 relative aux procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail (ECE/MP.PP/2/Add.12), adoptée par la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), et de la décision III/9 de la Réunion des Parties, qui définit le programme de travail pour 2009-2011 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.17).

Il donne un aperçu de l'exécution du programme de travail pour 2009-2011 entre la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention et le 1<sup>er</sup> novembre 2010, en mettant l'accent sur les aspects opérationnels et organisationnels, notamment au regard du Plan stratégique 2009-2014 adopté par la décision III/8<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2009-2011 et les informations financières pour 2010 sera établi en vue de la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention (15-17 juin 2011).

Les objectifs et les activités correspondantes ci-après du Plan stratégique 2009-2014, auxquels il n'a pas été donné suite pendant l'intersession, n'ont pas été pris en compte dans le présent rapport:

- L'objectif I.4 envisage un programme formel et informel de sensibilisation à l'environnement et à la citoyenneté;
- L'objectif I.12 prévoit l'étude de mesures visant à mettre en œuvre le paragraphe 8 de l'article 3, notamment de dispositions assurant la protection des personnes qui signalent des pratiques irrégulières;
- L'objectif III.1 prévoit un examen complet de la Convention dix ans après son entrée en vigueur;
- L'objectif III.2 prévoit l'organisation d'un atelier sur les informations concernant les produits et la promotion de l'accessibilité aux informations relatives à l'environnement détenues par le secteur privé;
- L'objectif III.6 prévoit un échange d'informations, le renforcement des capacités et l'échange des bonnes pratiques concernant la question des critères d'accès à la justice.

Il n'a pas non plus été possible au secrétariat d'évaluer de façon détaillée l'exécution d'autres activités prescrites dans le Plan stratégique qui devaient en principe être mises en œuvre non seulement par le secrétariat et les organes subsidiaires de la Convention, mais aussi par les Parties, les organisations de la société civile et d'autres partenaires.

## Annexe

### Programme de travail pour 2009-2011: aperçu de la mise en œuvre

| Activité   | <i>Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010</i>   | <i>Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014</i>    |
|--|---|--|
| I.<br>Mécanisme d'examen du respect des dispositions | <p>Le Comité d'examen du respect des dispositions s'est réuni à quatre reprises en 2009 et à trois reprises en 2010 (jusqu'en novembre) afin d'examiner les communications émanant du public concernant des cas de non-respect présumé des dispositions<sup>a</sup>. Neuf nouvelles communications sont parvenues au Comité chaque année en 2009 et 2010 (jusqu'en novembre). Elles ont été examinées du point de vue de leur recevabilité. Celles qui ont été jugées recevables en sont à différents stades d'examen et le Comité a arrêté ses conclusions concernant deux de ces communications. Aucune Partie n'a soumis de question au Comité, et le secrétariat n'a soumis aucune demande durant cette période. Par ailleurs, le Comité a surveillé la mise en œuvre des décisions III/6a, III/6b, III/6c, III/6d, III/6e et III/6f avec les six Parties concernées.</p> <p>Suite à l'invitation adressée par le Gouvernement turkmène au Comité d'examen du respect des dispositions, le secrétariat a organisé une mission au Turkménistan afin de lui fournir une assistance à la mise en œuvre de la Convention.</p> | Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Spécifique: I.14                  |
| II.<br>Activités de renforcement des capacités       | <p>Le secrétariat a organisé des ateliers, des conférences et des missions consultatives propres à renforcer les capacités en vue de l'application de la Convention et a participé à ces manifestations. Par ailleurs, plusieurs organisations internationales, régionales et nationales, y compris des organisations non gouvernementales (ONG), ont continué d'entreprendre et de mener à bien des activités de renforcement des capacités visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et local. La sixième réunion de coordination pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention d'Aarhus se tiendra le 7 décembre 2010 et aura notamment pour objet d'examiner les travaux entrepris par le secrétariat et les organisations partenaires dans ce domaine pour la Convention et son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), et d'envisager la coordination et les orientations stratégiques possibles pour les activités futures de renforcement des capacités.</p>  | Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Spécifique: I.7, 9 à 13; III.5, 6 |

| Activité   | Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010  | Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014         |
|--|---|--|
| III.<br>Sensibilisation et promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP, y compris dans le cadre d'une stratégie de communication | <p>Dans le cadre de cette activité, le secrétariat a participé à des conférences, séminaires et ateliers dans divers pays, essentiellement à l'intérieur de la région de la CEE, ou a pris des dispositions pour que puissent participer à ces réunions des représentants d'organes créés en application de la Convention.</p> <p>Le document intitulé <i>Convention d'Aarhus: guide d'application</i> (ECE/CEP/72) a été révisé par les experts avec le concours du secrétariat, et le projet de texte révisé a été transmis aux points nationaux de contact et aux parties prenantes pour observations.</p> <p>Le site Web de la Convention a été régulièrement mis à jour durant l'intersession. Un consultant a aidé le secrétariat à procéder à la migration du site Web de la Convention sur une nouvelle plateforme en novembre/décembre 2010 et a contribué à l'élaboration d'une stratégie de communication.</p> <p>Les travaux relatifs à la stratégie de communication ont été lancés en vue de soumettre celle-ci au Groupe de travail des Parties à sa treizième réunion, pour examen, et à la Réunion des Parties à sa quatrième session, pour approbation.</p> <p>Le secrétariat a organisé un certain nombre d'événements visant à promouvoir et faire mieux connaître la Convention et son protocole, tant au niveau international que national, et y a participé. Il a notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participé activement à l'élaboration des Directives pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement, qui ont été adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) le 26 février 2010, et aux consultations informelles sur le mercure organisées par le PNUE;</li> <li>• Promu la Convention dans le cadre de l'atelier sur l'information et la participation du public concernant les questions liées à l'eau et à la santé (Bucarest, 15 et 16 juin 2010);</li> <li>• Présenté la Convention et le Protocole sur les RRTP à la quatorzième session du Conseil des droits de l'homme (Genève, 8 juin 2010) lors de l'examen de la question des déchets toxiques et des droits de l'homme;</li> <li>• Soumis une contribution à une nouvelle publication du document sur les institutions et les instruments d'intervention du secteur forestier dans la région paneuropéenne (intitulé «International Forest Sector Institutions and Policy Instruments: A sourcebook»), en présentant la façon dont la Convention et son Protocole sur les RRTP s'appliquent aux questions liées aux forêts;</li> </ul> | Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Spécifique: I.4, 13; II.1, 4, 5 |

| Activité  | Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010   | Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014 |
|---|--|--|
| IV.<br>Registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promu la Convention et communiqué des données d'expérience concernant la structure d'administration de la Convention et son application lors du séminaire consacré aux moyens de tirer parti de l'expérience des conventions de la CEE pour élaborer un instrument juridique international efficace, organisé à Genève le 7 septembre 2010.</li> </ul> <p>Des précisions sur d'autres événements sous-régionaux et internationaux sont fournies pour chaque domaine d'activité.</p> <p>Au niveau national, le secrétariat a: dirigé une session de formation sur la Convention d'Aarhus organisée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à l'intention des autorités locales albanaises, du secteur privé et des ONG (Tirana, mai 2009); participé à une table ronde sur l'établissement de registres nationaux et l'adhésion éventuelle du Kazakhstan au Protocole de Kiev sur les registres des rejets et transferts de polluants (Astana, mai 2010); présenté un exposé lors de l'atelier sur l'appui à l'application de la Convention d'Aarhus organisé en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo, 17 et 18 mai 2010); et présenté la Convention d'Aarhus à des spécialistes de l'environnement japonais, à l'invitation du réseau «Aarhus net Japan» (Tokyo, octobre 2010).</p> <p>Afin de faire mieux connaître la Convention et le Protocole, le secrétariat participera au séminaire sur les mécanismes de responsabilisation pour la protection de l'environnement et les droits de l'homme dans le cadre des projets financés par des institutions financières internationales et l'Union européenne, organisé par le Réseau Bankwatch pour l'Europe centrale et orientale à Budapest le 18 novembre 2010, et à la réunion du Groupe d'experts du Programme de gestion de l'eau du PNUD dans les États arabes qui se tiendra au Qatar.</p> <p>Le Protocole sur les RRTP étant entré en vigueur le 8 octobre 2009, la première session de la Réunion des Parties au Protocole s'est tenue à Genève du 20 au 22 avril 2010. Le programme de travail relatif au Protocole pour 2011-2014 et d'autres décisions importantes ont été adoptés à cette occasion. Les préparatifs des premières réunions du Bureau et du Comité d'examen du respect des dispositions ont été mis en route.</p> <p>Le secrétariat, qui fait également office de secrétariat du Groupe de coordination international pour les RRTP, a participé activement à ses réunions. Le Groupe a tenu une réunion spéciale couplée avec la première session de la Réunion des Parties au Protocole.</p> <p>En outre, le secrétariat a assuré le fonctionnement et la mise à jour du portail mondial PRTR.net.</p> | Général: I.6, 16<br>Spécifique: I.8; II.2                          |

| Activité   | <i>Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010</i>  | <i>Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014</i> |
|--|--|---|
| V.<br>Outils d'information électroniques et mécanisme d'échange d'informations | <p>Une coopération étroite sur les questions liées aux RRTP a été maintenue avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le PNUE, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), GRID-Arendal et les centres régionaux pour l'environnement.</p> <p>La coordination des activités de renforcement des capacités liées au Protocole RRTP sera examinée à la sixième réunion de coordination pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Convention d'Aarhus, qui aura lieu le 7 décembre 2010.</p> <p>La version russe du Guide pour l'application du Protocole a été publiée et largement diffusée. Un guide simplifié sur le Protocole RRTP sera publié en anglais et en russe en 2011.</p> <p>Le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale a été utilisé pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant l'application de la Convention au niveau national et les évolutions mondiales et régionales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.</p> <p>À sa septième réunion, l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques (11 et 12 décembre 2008) a examiné son nouveau mandat, adopté par la Réunion des Parties au Protocole, et les activités à mener à l'appui du programme de travail pour 2009-2011. L'Équipe spéciale a participé à un forum sur les mécanismes d'échange d'informations durant lequel des responsables d'antennes nationales et de points d'information du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus ont été invités à débattre de la façon dont leurs activités pourraient renforcer ce mécanisme<sup>b</sup>.</p> <p>À la suite des consultations menées par le secrétariat et à l'invitation de l'ex-République yougoslave de Macédoine, un atelier sur les outils d'information électroniques permettant de soutenir l'application de la Convention d'Aarhus en Europe du Sud-Est aura lieu à Skopje les 25 et 26 novembre 2010<sup>c</sup>.</p> <p>À la fin de novembre 2010, le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale devrait passer sur une nouvelle plate-forme de publication, identique à celle du portail mondial PRTR.net. Le système de gestion des contenus (CMS) sera différent du précédent et permettra de gérer et publier plus facilement l'information. En outre, la nouvelle plate-forme offrira un espace suffisant pour intégrer la base de données sur la jurisprudence et dispose de fonctions de recherche qui faciliteront l'accès à toutes les informations qu'elle contient.</p> |   |

| Activité                       | <i>Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010</i>  | <i>Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014</i> |
|--------------------------------|--|---|
| VI.<br>Participation du public | <p>Le secrétariat a également mis au point un système d'établissement de rapports en ligne et organisé une formation sur la façon de l'utiliser.</p> <p>En outre, le secrétariat a participé au Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Genève du 10 au 14 mai 2010.</p> <p>Le Groupe d'experts de la participation du public a tenu une réunion en 2009 afin d'examiner le projet de mandat d'une future équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement, de partager des informations et des expériences, et de recueillir des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine.</p> <p>Lors d'une session extraordinaire (Genève, 30 juin 2010), la Réunion des Parties a créé l'Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel et approuvé son mandat. Lors de sa première réunion (Genève, 25 et 26 octobre 2010), l'Équipe spéciale a poursuivi les travaux du Groupe d'experts concernant l'échange d'informations et d'exemples de bonnes pratiques en application des articles 6, 7 et 8 de la Convention, a approuvé son programme de travail pour la période allant jusqu'à la quatrième session de la Réunion des Parties et a élaboré une proposition relative à son plan de travail pour la période 2011-2014 (jusqu'à la cinquième session de la Réunion des Parties), sous réserve de la décision que prendrait la Réunion des Parties à sa quatrième session<sup>d</sup>.</p> <p>Des représentants du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention et du secrétariat ont participé à des réunions portant sur la participation du public organisées sous les auspices de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) dans le but de promouvoir la Convention d'Aarhus.</p> | Spécifique: I.4, 9, 12, 15; III.3, 4, 5, 7                                |
| VII.<br>Accès à la justice     | <p>L'Équipe spéciale sur l'accès à la justice a tenu sa troisième réunion à Genève les 14 et 15 octobre 2009. Conformément à son mandat défini dans la décision III/3, ses activités ont porté principalement sur la création d'un portail consacré à la jurisprudence dans le cadre du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et sur la réalisation d'études analytiques concernant: a) les coûts et les dispositions financières, notamment les frais de procès, l'aide judiciaire et l'appui aux juristes œuvrant dans l'intérêt public; et b) les voies de recours, notamment le redressement par injonction et le choix du moment. Compte tenu des éléments déjà disponibles et des particularités régionales, les études thématiques sont réalisées dans une optique régionale: autrement dit, l'application en Europe occidentale et centrale est examinée séparément de l'application dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Des préparatifs ont été engagés en vue de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice, qui se tiendra à Genève les 7 et 8 février 2011.</p>   | Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Spécifique: I.4, 10, 11; III.6 |

| Activité   | Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010  | Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014 |
|--|---|--|
| VIII.<br>Organismes<br>génétiquement<br>modifiés (OGM) | <p>Le deuxième atelier sous-régional sur l'accès à la justice en matière d'environnement, destiné aux autorités judiciaires supérieures d'Europe du Sud-Est, a eu lieu les 17 et 18 novembre 2008 à Tirana<sup>e</sup>.</p> <p>Les préparatifs du prochain atelier sous-régional, destiné à de hauts responsables judiciaires de la région de l'Asie centrale, qui doit être organisé en coopération avec l'OSCE – ont commencé en février 2010, mais cet atelier a été entre-temps provisoirement reporté.</p> <p>Au cours de l'été 2010, le secrétariat a entrepris de diffuser largement des documents sur la Convention et le Protocole sur les RRTP auprès des associations du barreau et des institutions de formation juridique dans la région de la CEE.</p> <p>Le secrétariat a appuyé la mise en œuvre des dispositions de la Convention relatives aux OGM et des Principes directeurs de Lucques et s'est attaché à promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention adopté dans la décision II/1, notamment en participant à des ateliers sur les OGM et en les organisant, en coopération avec le secrétariat du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques et à l'aide du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus, pour faciliter l'échange de données sur les bonnes pratiques.</p> <p>À l'invitation du secrétariat du Protocole de Carthagène, le secrétariat de la Convention a rédigé un article sur la promotion de la participation du public et de l'accès à l'information concernant les OGM et les expériences et enseignements tirés de la Convention d'Aarhus dans ce domaine, publié dans le sixième numéro de <i>Biosafety News</i> en juillet 2009.</p> <p>Le secrétariat a fait des exposés lors de plusieurs réunions régionales, notamment la cinquième Conférence européenne des régions sans OGM (Lucerne, Suisse, 24 et 25 avril 2009) et la treizième Conférence annuelle de l'Association européenne de biosécurité (Ljubljana, 22 et 23 juin 2010).</p> <p>À l'invitation du secrétariat du Protocole de Carthagène, au début de 2010, le secrétariat a formulé des observations sur le projet de programme de travail du Protocole de Carthagène sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés (OVM).</p> <p>Les secrétariats de la Convention d'Aarhus et du Protocole de Carthagène ont collaboré à l'organisation d'un atelier conjoint sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les OGM qui s'est tenu à Nagoya, au Japon, les 8 et 9 octobre 2010, juste avant la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Carthagène.</p> | Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Spécifique: II.3        |



| Activité   | <i>Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010</i>  | <i>Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014</i> |
|--|--|---|
| IX.<br>Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres interactions avec les organes et processus internationaux concernés | <p>Le secrétariat a également participé à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Carthagène lors de la discussion et de l'adoption du programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les OVM.</p> <p>L'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales a tenu deux réunions durant la période 2009-2010, les 6 juillet 2009 et 29 juin 2010. La réunion de 2010 était couplée avec un atelier sur l'expérience fournie par la promotion de l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales. L'atelier avait pour but d'offrir aux Parties à la Convention d'Aarhus, à la société civile et aux universitaires une enceinte où ils pourraient partager leurs bonnes pratiques et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'application du paragraphe 7 de l'article 3 de la Convention d'Aarhus et des Lignes directrices d'Almaty. Il comprenait une séance spéciale sur la conférence de Copenhague sur le climat à laquelle a participé le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.</p> <p>L'Équipe spéciale a approuvé les projets d'éléments d'un mécanisme d'établissement de rapports sur le paragraphe 7 de l'article 3, à transmettre pour examen au Groupe de travail des Parties. Les Parties ont été invitées, sur une base volontaire, à utiliser ce mécanisme pour établir leurs rapports sur le paragraphe 7 de l'article 3 dans le cadre des rapports nationaux d'exécution de 2010.</p> <p>Suivant les indications de l'Équipe spéciale, le secrétariat élabore une publication succincte ayant pour objet d'évaluer les résultats du processus de consultation mené durant la dernière période intersessions, ainsi qu'un recueil électronique des bonnes pratiques fondé sur les données d'expérience recueillies lors des récentes réunions de l'Équipe spéciale<sup>f</sup>.</p> <p>En outre, le secrétariat a appuyé les initiatives visant à promouvoir les principes de la Convention dans diverses instances internationales, en collaborant avec un certain nombre d'organisations, parmi lesquelles: d'autres organes des Nations Unies tels que le PNUE, l'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; des organismes créés en vertu d'instruments relatifs à l'environnement comme la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique; d'autres instances internationales ou supranationales telles que l'OSCE et l'OCDE; et diverses institutions et associations professionnelles, universitaires ou non gouvernementales.</p> | Général: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Spécifique: II.6, 7; III.7     |
| X.<br>Coordination et supervision des activités entre les sessions   | Ces activités sont mises en œuvre dans le cadre des réunions du Groupe de travail des Parties (à raison d'une par an, en principe) et du Bureau, et au moyen de consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.   | Domaines d'intervention I à III   |

| Activité   | Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2009-2010  | Domaine d'intervention/objectif du Plan stratégique pour 2009-2014 |
|--|---|--|
| XI.<br>Quatrième session ordinaire de la Réunion des Parties | La quatrième session de la Réunion des Parties se tiendra à Chisinau du 15 au 17 juin 2011, à l'invitation du Gouvernement de la République de Moldova. En accord avec le pays hôte, le Bureau et le secrétariat ont eu en 2009 et 2010 des échanges de vues sur les préparatifs de cette prochaine réunion. Le secrétariat et le Président de la Réunion des Parties ont effectué une mission à Chisinau les 16 et 17 septembre 2010 afin d'examiner avec le Gouvernement les dispositions qu'il prendrait en vue de la quatrième réunion, de passer en revue avec des partenaires clés dans le pays (PNUD, Mission de l'OSCE, et délégation de l'UE) les possibilités de fournir un appui au Gouvernement en prévision de cet événement, et de visiter le lieu de la réunion.   | Domaines d'intervention I à III                                    |
| XII.<br>Mécanisme d'établissement de rapports                | En vertu de la décision II/10, les rapports d'exécution devraient être soumis au secrétariat au plus tard cent quatre-vingts jours avant la réunion des Parties pour laquelle ils sont établis. Un nouveau cycle de rapports a commencé. Une session de formation à l'établissement des rapports nationaux d'exécution a eu lieu à Genève le 30 juin 2010. Suite à la décision prise par le Groupe de travail des Parties à sa onzième session et à une proposition de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales, le secrétariat a élaboré une version mise à jour de la structure du rapport, pour y incorporer les informations sur l'application de l'amendement sur les OGM et du paragraphe 7 de l'article 3 concernant la participation du public dans les instances internationales. | Domaine d'intervention I   |
| XIII.<br>Domaines de soutien horizontal                      | L'objectif de l'activité XIII du programme de travail pour 2009-2010 était d'assurer un soutien global couvrant plusieurs domaines de fond du programme de travail, grâce à l'appui du secrétariat, à la formation de personnel et à la fourniture de matériel.   | Domaines d'intervention I à III                                    |

<sup>a</sup> Pour de plus amples renseignements, voir les rapports des vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième réunions du Comité (ECE/MP.PP/C.1/2009/2, ECE/MP.PP/C.1/2009/4, ECE/MP.PP/C.1/2009/6, ECE/MP.PP/C.1/2009/8, ECE/MP.PP/C.1/2010/2, ECE/MP.PP/C.1/2010/4 et ECE/MP.PP/C.1/2010/6, respectivement).

<sup>b</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la septième réunion de l'Équipe spéciale sur les outils d'information électroniques (ECE/MP.PP/WG.1/2009/4).

<sup>c</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de l'atelier sous-régional sur les outils d'information électroniques (Skopje, 25 et 26 novembre 2010) (ECE/MP.PP/WG.1/2011/4).

<sup>d</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de la première réunion de l'Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/WG.1/2011/5).

<sup>e</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice sur sa troisième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2010/6) et le rapport de l'atelier sur l'accès à la justice en matière d'environnement, destiné aux autorités judiciaires supérieures d'Europe du Sud-Est (ECE/MP.PP/WG.1/2009/5).

<sup>f</sup> Pour de plus amples renseignements, voir les rapports des quatrième et cinquième réunions de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales (ECE/MP.PP/WG.1/2010/4 et ECE/MP.PP/WG.1/2011/3, respectivement).